

Le mot du Président - mai 2022

Chères Communes membres, Chères Communes vaudoises,

La deuxième édition des Assises de la Facture sociale s'est déroulée mardi 17 mai 2022 à Rolle, conjointement organisée par les Communes de Crans, Gingins, Mies, Paudex, Perroy, Rolle et Rougemont sous l'égide de l'AdCV. Elle a réuni près de 130 personnes et 66 communes. Cela démontre, si c'était nécessaire, que le sujet, en relation avec les coûts facturés aux communes par le Canton, est une préoccupation de beaucoup de municipalités vaudoises et que cela a trop duré !

En 2020, 13 communes ont fait recours contre la Facture sociale 2019, car elles ne supportaient plus l'étranglement financier du Canton. Combien seront-elles en 2028, date à laquelle un nouveau contrat sera peut-être négocié ?

La patience et la résilience ont leurs limites. Ces limites ont été dépassées depuis fort longtemps pour de nombreuses communes. Il est urgent maintenant de se mobiliser avec force pour que, aussi bien le Conseil d'Etat que le Grand Conseil de notre canton, voir la justice, rétablissent l'équilibre financier Canton/Communes afin que la paix, la confiance et la sérénité soient rétablies dans les relations entre eux, et qu'enfin les communes puissent retrouver leur autonomie, garantie par ailleurs dans la constitution, aussi bien fédérale que cantonale.

En outre, l'urgence est également celle relative à la mise en œuvre de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) laquelle doit être plus simple et compréhensible par tous. Cela pourra concrètement être réalisé uniquement si les problématiques liées à la Facture Sociale et à la facture policière sont résolues.

Lors de mon message d'introduction et de bienvenue à ces Assises, j'ai eu l'opportunité de commenter les éléments clé suivants :

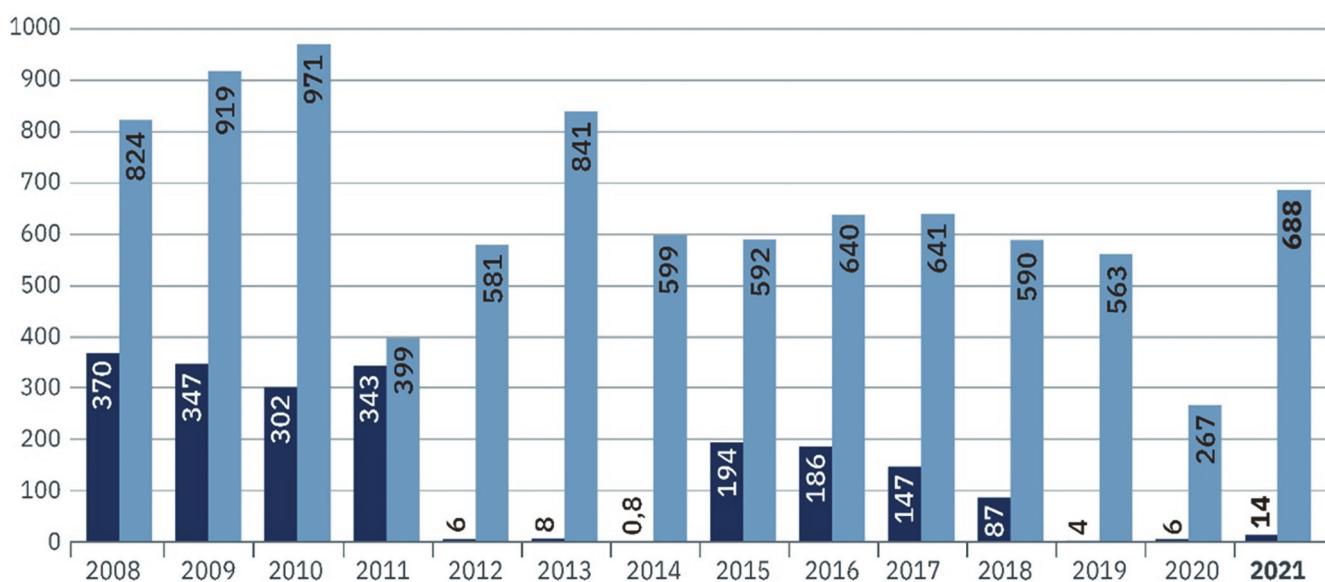
Les comptes 2021 de l'État de Vaud

Évolution du résultat net et brut du compte de fonctionnement

En millions de francs

■ Excédent officiel
(après écritures de bouclage)

■ Excédent effectif
(avant écritures de bouclage)



Graphique: I. Caudullo. Source: État de Vaud

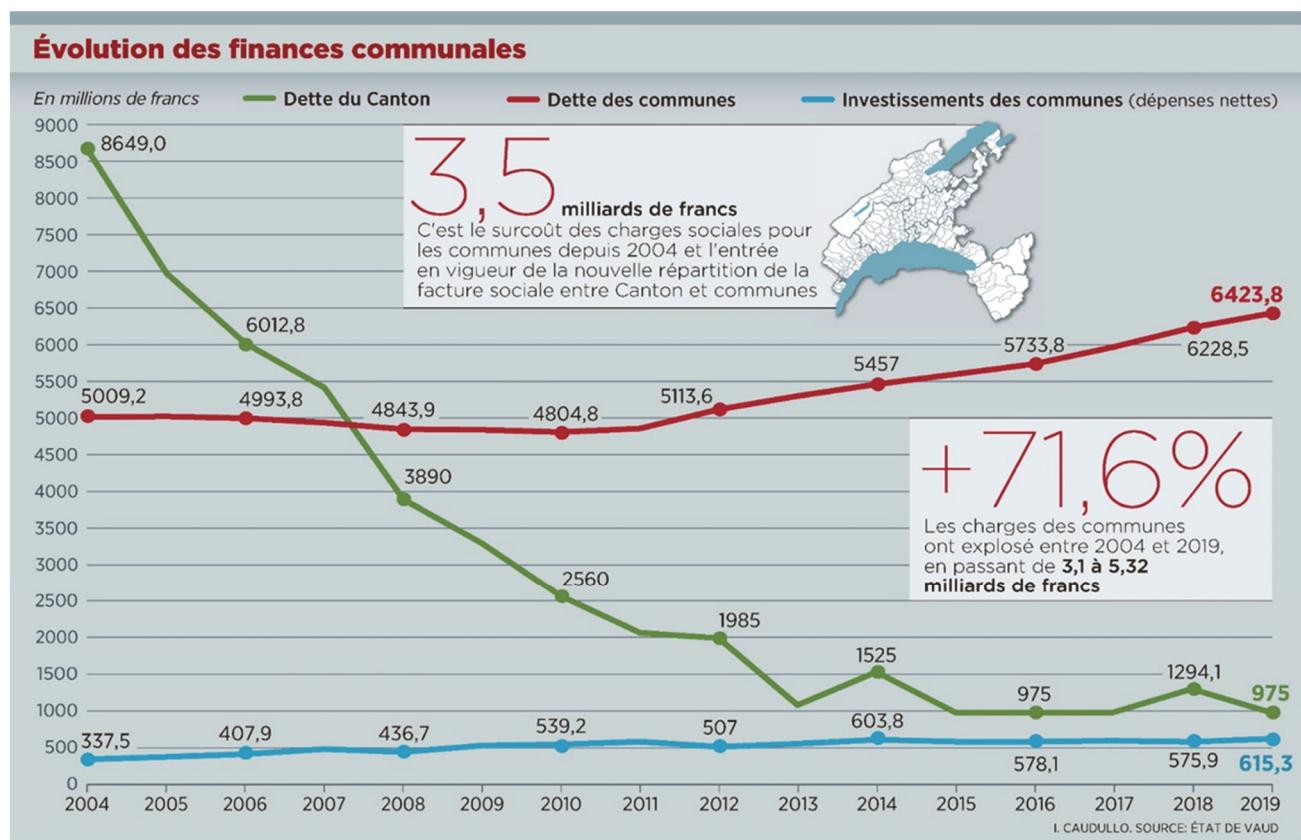
Sur ce graphique, selon les sources cantonales, publié par le quotidien 24 Heures, on se rend compte que les excédents officiels ne reflètent pas la réalité de l'extraordinaire santé financière du Canton, qui s'élève à plusieurs milliards, ceci grâce à des écritures de bouclage, des préfinancements et des réserves latentes. Si on fait le calcul, c'est en moyenne 650 millions d'excédents par année.

Pour reprendre les termes utilisés dans le quotidien 24 Heures, on se retrouve donc en face d'un écureuil obèse qui défend, assis sur son tas de noisettes, ce qu'il considère comme son bien, d'une façon intransigeante, en refusant systématiquement tout compromis de rééquilibrage financier, propre à restaurer le climat de confiance, la paix et la sérénité entre le canton et les communes.

Pour rappel les communes avaient aidé le canton en 2004 en acceptant de prendre à leur charge la moitié de la Facture Sociale, alors que jusque-là elles n'en payaient qu'un tiers.



Dessin de Raoul Sanchez



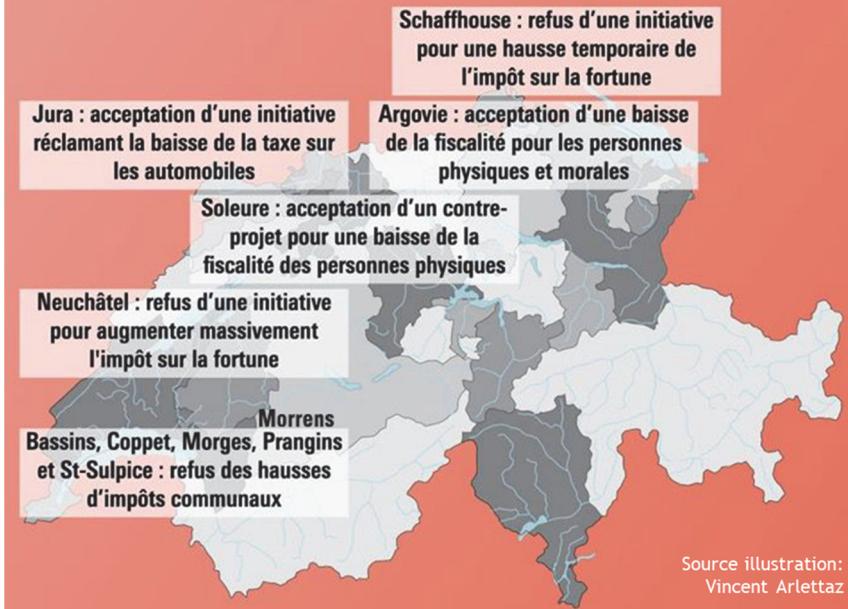
Comme on peut le constater à la lecture de ce graphique, la dette cumulée des communes est montée à 6,4 milliards en 2019, plus proche de 6,6 milliards à ce jour, alors que la marge d'autofinancement pour la rembourser diminue (-6%).

Ce qui contraint les communes dans leur marge de manœuvre politique et financière.

A contrario le Canton lui se porte bien, merci pour lui, ses dettes sont de l'ordre de 900 millions et elles sont en partie constituées d'impôts dus ce qui lui rapporte entre 15 et 30 millions par année.

Au-delà de l'aspect purement financier, l'enjeu touche surtout à l'autonomie communale, l'un des piliers de notre organisation politique. En manquant de moyens, les communes se retrouvent dans les difficultés pour mettre en place des politiques publiques au service de leur population. Les prestations communales, telles qu'écoles, crèches, UAPE, prestations sociales, mesures en faveur du développement durable, investissements au profit des habitants, sont assez souvent compromises, ou alors les communes se voient contraintes à proposer des hausses d'impôts.

Votations du 15 mai 2022 en matière de fiscalité



Ce cliché sur les votations du dimanche 15 mai 2022 montre que toutes les hausses d'impôts proposées par les communes de Coppet, Bassins, Morges, Saint Sulpice, Prangins et Morrens ont été refusées par leur population. Ce que l'AdCV dit depuis plusieurs années se vérifie dans les faits. Les augmentations d'impôts ne passent pas la rampe de la votation populaire.

Les communes se trouvent donc dans une ornière financière qui pourrait les obliger à reporter ou même abandonner des projets et à diminuer des prestations aux habitants.

Dès lors, l'AdCV travaille sur des simulations financières de façon à savoir quelles seront les conséquence en cas de reprise totale de la Facture Sociale par le Canton (comme le propose l'Initiative SOS Communes).

Nous voulons que toutes les communes soient gagnantes, ce qui implique que la NPIV soit intégralement révisée. Une autre piste à suivre est le recours juridique contre la Facture Sociale 2021.

Accord UCV/CE

Cet accord, que notre Association a refusé de signer, est de plus en plus considéré comme un enfumage de la part du CE, voire un piège. Si en 2028, voire en 2026, il est prévu 150 Mios aux communes, la Facture Sociale aura elle augmenté de 250 Mios ! Ce seraient donc 100 Mios de plus à payer pour les communes.

Facture Sociale/ Cohésion Sociale

Un enfumage destiné à faire croire que la Facture Sociale diminue. En réalité c'est d'abord une diminution des dépenses des communes à travers la reprise par le Canton des Agences d'Assurances Sociales (AAS). Cela ne fait pas partie de la Facture Sociale. De plus les communes perdent des compétences et de la proximité avec le terrain.

Extrait de l'accord UCV/CE : le piège.

« *Les parties signataires s'engagent à ne pas revenir sur les éléments du présent protocole d'accord (répartition des dépenses sociales dans leur définition prévue dans l'accord; financement de la PCS, facture policière, rééquilibrage financier).*
L'UCV s'engage à ne pas soutenir d'interventions parlementaires en ce sens. »

Cet extrait est le piège dans lequel l'AdCV n'a pas voulu tomber, car cette clause l'aurait empêchée d'agir sur le plan légal et/ou par des soutiens aux communes, comme SOS communes ou des propositions d'amendements au Grand Conseil, notamment pour ce qui est du financement de la Facture Sociale. L'on comprend donc que l'UCV est liée par ce protocole d'accord et qu'elle s'est engagée à ne pas le remettre en question. Ainsi, au niveau des faîtières de communes, seule l'AdCV, dans ce domaine, peut agir pour la défense des intérêts des communes.

Sur ce dossier et en dépit de la situation passée, l'AdCV ne perd pas espoir de pouvoir faire front commun avec l'UCV vis-à-vis du CE. Mais dans l'entre-temps, je ne puis que vous encourager à venir, et faire venir, grossir nos rangs. Nous seront encore plus forts dans les négociations avec le Conseil d'Etat et dans les actions auprès du Grand Conseil, cela nous encouragera encore plus à nous mobiliser et nous battre dans l'intérêt de TOUTES les communes vaudoises.

Conclusions

Pour l'AdCV, comme pour SOS Communes, l'objectif est simple : retrouver la logique du «qui commande paie.» La Facture Sociale devant être reprise intégralement par le Canton, moyennant une bascule de 15 points d'impôts des communes vers l'État. A ce sujet rappelons que le montant total de la FS s'élève à 1,8 milliards (décompte 2020) et le point d'impôt communal est d'environ 40 millions. En cas de bascule de 15 points d'impôt ce sont environ 600 Mios que les communes transfèreraient au Canton, soit environ 1/3 du montant total mentionné plus haut.

Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver notre [communiqué de presse](#) ainsi que [l'interview](#) donnée à NRTV sur notre site internet.

Michel Buttin